

V Valorisation de territoires

➔ Le Syndicat mixte "Monts et Barrages" : la Vienne amont, la Combade et la Maulde

Le territoire de Monts et Barrages couvre quasiment la totalité du bassin versant amont de la Vienne dans le département de la Haute-Vienne (les sources se trouvant sur le Plateau de Millevaches, en Corrèze), et comprend ses principaux affluents : la Combade et la Maulde. L'eau y est omniprésente : rivières, ruisseaux, lacs, étangs, tourbières et zones humides façonnent le paysage. Ces milieux remarquables constituent pour le territoire un réel atout qu'il est nécessaire de mettre en valeur et de préserver.

Le Syndicat Monts et Barrages a été créé en 1979, avec pour volonté d'assumer une compétence de développement local. Les actions entreprises ont d'abord été tournées vers l'agriculture, le tourisme et la forêt, mais rapidement également vers la préservation et la mise en valeur des rivières.



Cécilia QUIGNARD

Actuallement, le Syndicat est constitué de 3 communautés de communes et 2 communes isolées. Sa principale mission est de définir et de mettre en œuvre des actions stratégiques de développement sur le territoire, notamment dans les domaines du patrimoine, de l'habitat, du tourisme, de l'environnement, des activités économiques, des services, ... Il emploie 7 personnes missionnées sur ces différents domaines de compétences, dont une technicienne de rivières, Cécilia QUIGNARD.

L La restauration et l'entretien des rivières

En matière d'environnement et de préservation de la ressource en eau, certaines communes, relayées petit à petit par le Syndicat Monts et Barrages, ont pris en charge l'entretien de secteurs ponctuels des rivières principales Vienne et Combade, et ce depuis près de 20 ans déjà.

Suite à la tempête de 1999, le Syndicat a débuté l'enlèvement des embâcles sur la Vienne, la Combade et la Maulde.

Depuis 2003, le Syndicat s'est doté d'un outil de planification et de gestion cohérente et coordonnée des rivières principales (Vienne, Combade et Maulde), en signant un Contrat Restauration Entretien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme de 5 ans (2003-2007) doit permettre de restaurer les secteurs des rivières où de gros travaux d'enlèvement d'embâcles et de restauration de la végétation riveraine sont nécessaires, et d'entretenir les autres secteurs pour conserver le bénéfice des interventions passées.

Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute-Vienne et la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne.

Ces interventions doivent répondre à plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord de restaurer l'écoulement de la rivière parfois barrée d'embâcles, et de permettre ainsi une bonne oxygénation de l'eau tout en limitant les phénomènes d'envasement. L'intérêt est également de préserver et de diversifier les habitats piscicoles, ainsi que de favoriser le maintien d'une végétation riveraine riche et équilibrée. Enfin, les travaux doivent satisfaire l'ensemble des usagers de la rivière (pêcheurs, kayakistes, promeneurs, ...), en conciliant les différents intérêts qui convergent vers un objectif commun de préservation et de valorisation.



La première phase de ce programme quinquennal a permis d'entretenir 40 km de berges de la Combade (communes de Sussac et Châteauneuf la Forêt), et 60 km de berges de la Vienne (communes de Nedde et Eymoutiers) entre mai 2003 et mai 2004. Ces travaux ont été réalisés par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion, et effectués sans engin.

La seconde phase a concerné un linéaire de près de 26 km de berges sur la Vienne, du Viaduc de la Penelle (communes de Bujaleuf et de Neuvic-Entier), jusqu'à 1,5 km en aval du Pont du Rateau (commune de Saint-Denis des Murs). Ce secteur était très difficile d'accès : les berges étaient très encombrées et la vallée parfois encaissée. De plus, de nombreux et imposants embâcles formaient des barrages sur la rivière. L'ampleur des travaux a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée (la SARL SOTELIM, sous-traitant la FELIM) disposant



La Vienne en aval du Viaduc de la Penelle, avant...



...et après les travaux

Initier une gestion du petit chevelu

Les ruisseaux constituent pour les truites fario des zones de frayères qu'il est nécessaire de réhabiliter si l'on veut augmenter la biomasse de truites dans nos rivières.

Dans les années qui viennent, une expérimentation pilote sera menée par le Syndicat sur un ruisseau type afin de réaliser les aménagements nécessaires à la réhabilitation du milieu (aménagement des passages busés, limitation de l'impact des étangs, restauration / entretien des berges, aménagements d'abreuvoirs, ...).

Les actions ainsi définies et expérimentées pourront à terme être élargies et adaptées aux autres ruisseaux du territoire, en fonction de leurs propres problématiques, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs et notamment des AAPPMA locales.

de moyens mécaniques adaptés, pendant près de 7 mois, de décembre 2004 à juin 2005.

Fin 2005 - début 2006 débutera la troisième phase de programme. Elle concernera la restauration : d'une part de la Combade en amont de Sussac et en aval de Neuvic-Entier, et d'autre part de la Vienne, en amont de l'Artige (commune de Saint-Denis des Murs) puis en amont de Brignac (communes de Saint-Léonard de Noblat et Royères).

Pour chaque phase de travaux, le Syndicat associe l'ensemble des partenaires techniques et financiers, les maires des communes et évidemment les propriétaires riverains. Il travaille notamment en collaboration avec la Fédération de Pêche et les AAPPMA pour encourager les propriétaires à signer des conventions de pêche amiable, afin d'autoriser le libre passage des pêcheurs sur leurs parcelles.

Travailler à l'échelle du bassin versant de la Vienne

Le Syndicat Monts et Barrages travaille à une échelle assez pertinente puisque le territoire est quasiment calqué sur le bassin versant amont de la Vienne (sans les sources). Cependant, il est nécessaire de toujours se replacer dans un contexte plus large, dans une nécessaire solidarité amont-aval et pour une prise en compte transversale des problématiques.

C'est pourquoi le Syndicat encourage et soutient la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne actuellement porté par le Conseil Régional du Limousin.

(Le bassin de la Vienne, des sources à la confluence, concerne 4 départements.)

Cet outil de planification de la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin est issu d'une large concertation entre tous les usagers de la rivière et les acteurs locaux. La mise en œuvre effective de ce Schéma va permettre de relancer une nouvelle dynamique de gestion de l'eau, et pourra à terme atteindre les objectifs fixés pour préserver et valoriser la ressource en eau et les milieux aquatiques.

